

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 10 20 003

Nombre de conseillers :
En exercice 19
Présents 16
Pouvoirs 2
Votants 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois d'octobre à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 14 octobre 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER
Françoise BOUVET Josette BALFIN Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER
Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Daniel DUFOUR Kevin COLSON
Medhi BELATROUS Caroline MICHON Sylvain SAUNIER

Pouvoirs : Guy TAVERNIER à Michel BERAUDIER, Amélie RAPHANEL à Justine JAMBON

Absents et excusés : Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Sylvain SAUNIER

OBJET : Approbation des tarifs 2027 de la salle des fêtes

Madame Nathalie AZNAR, présente les tarifs 2027 proposés par la commission *relations aux associations et affaires scolaires et la commission finances*. Il est proposé la reconduction des tarifs 2026. Il est proposé que les locations s'effectuent à la journée, avec état des lieux le vendredi pour le samedi et le samedi pour le dimanche. Les états des lieux de sortie sont maintenus le lundi matin. Pour les locations du samedi, les clefs de la salle seront remises dans une boîte aux lettres dédiée. Après prise en compte des coûts (eau, électricité, personnel...), du prêt du mobilier (tables et chaises) inclus, la commission propose les tarifs de location suivants pour les salles du petit bois durant l'année 2027 :

	NOISETIERS Petite salle	FUTAIE Grande Salle	NOISETIERS & FUTAIE	Cuisine équipée (forfait location)
Associations locales	-	155 €	195 €	140 €
Associations extérieures	195 €	410 €	535 €	210 €
Particuliers locaux	145 €	240 €	310 €	150 €
Particuliers extérieurs	195 €	410 €	535 €	210 €
Professionnels	195 €	410 €	535 €	210€
Réveillon 31/12 Professionnels	-	-	800 €	210 €
Réveillon 31/12 Associations locales	-	-	700 €	210 €

Podium : 45 € (gratuité pour les habitants de la commune et les associations communales)

MINORATIONS :

50% de minoration sur les locations du deuxième jour (cuisine offerte à partir du deuxième jour).

50 % de minoration pour la première manifestation d'associations locales (cuisine offerte à partir du deuxième jour).

A NOTER :

- 50% de la somme due sera versée sous forme d'arrhes (réception d'une facture émise par le service comptabilité de la commune avant la location) et le solde (réception d'une facture émise par le service comptabilité de la commune après la location) ainsi qu'une caution de 1 000 euros (500 euros pour les associations locales), de la remise d'une attestation d'assurance, et de la copie d'un document d'identité

- Pour des raisons de fonctionnement pratique les "noisetiers" ne seront pas loués du lundi au vendredi en journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs présentés qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2027.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 20 octobre 2026

Nathalie AZNAR - Maire